



LE TRI DEVIENT + FACILE

MON MÉMO TRI



Triez uniquement
les papiers d'écriture
ou d'impression



Déchets d'hygiène

Votre papier ainsi trié doit
rester un objet plat



Papier broyé, déchiqueté ou
compacté en boule

Triez uniquement
les emballages en
plastique



Pour permettre un recyclage optimal,
vos déchets ne doivent pas
être imbriqués



et doivent être déposés vides et en vrac
dans votre contenant conforme



Triez uniquement les emballages
métalliques



Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas

Pour gagner de la place dans votre poubelle, pensez à aplatir vos déchets
et pensez également à réduire vos déchets.



Je limite les
emballages



Je mets un
«STOP PUB»



J'utilise un cabas



Je fais du compost



Je fais réparer mes
appareils



J'achète à la coupe



Je choisis de la
vaisselle réutilisable



J'utilise des
éco-recharges



STOP
au gaspillage
alimentaire

Je donne ou vends



**UNE QUESTION SUR LE TRI ?
UN PROBLÈME AVEC VOTRE BAC ?**

530 rue Jean Perrin 59500 DOUAI
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30 et
le vendredi de 8h à 12h30
et de 13h30 à 17h
dechets@douaisis-agglo.com

Point Info Déchets 0 800 802 157

Service & appel
gratuits



Papiers et emballages recyclables

À trier, en vrac

dans votre contenant de tri

Papiers



Emballages en métal



Nouveau : à partir du 1^{er} janvier 2023

Cartons



Emballages en plastique



Conseils

- Ne jetez que des emballages
- Ne les rincez pas, il suffit de bien les vider
- N'imbriguez pas vos déchets



Emballages en verre

À trier, en vrac

dans votre contenant à verre

Bouteilles



Pots et bocaux



Ces déchets ne sont pas à mettre dans votre contenant à verre

Vaisselle en verre, céramique ou porcelaine

Objets en terre cuite

Vitres et miroirs

Ampoules et néons



Conseils

- Ne les rincez pas, il suffit de bien les vider
- Prenez soin d'enlever les bouchons, couvercles et capsules



Ordures ménagères

À jeter

dans un sac fermé



Privilégiez le compostage de vos biodéchets : restes de cuisines, papiers, cartons



Les objets en plastique



Les déchets d'hygiène



Les autres déchets



Les restes alimentaires



Déchets végétaux du jardin

Les feuilles



Les fleurs



Les branches



Les tontes de gazon



Trois possibilités pour les évacuer :

- Le compostage (infos : le SYMEVAD au 03 21 74 35 99)
- Le dépôt en déchèterie Arleux, Roost-Warendin, Cuincy, Sin-le-Noble (infos : le SYMEVAD au 03 21 74 35 99)
- La mise à disposition d'un bac de collecte à déchets végétaux (40€ / an) (nous contacter au 0 800 802 157)

Dans votre bac de collecte des déchets du jardin vous ne pouvez pas jeter :

Restes alimentaires, résidus de fruits et légumes



Litières



Cailloux, terre



Cagettes en bois



Déchets encombrants - 50 Kg max/ objet - 2m³ max/collecte

Collecte en porte à porte à date fixe (voir calendrier)

à déposer sur le trottoir la veille de la collecte

Mobilier extérieur



Mobilier intérieur



Matelas et sommier



Vélos et cycles



Ces déchets ne sont pas collectés



Conseils

- 4 déchèteries pour déposer vos déchets encombrants. Plus d'infos sur symevad.org ou au 03 21 74 35 99

Collecte sur rendez-vous 2 fois/an au 0 800 400 059 - déchets en bon état ou réparables

Mobilier extérieur



Textiles et chaussures



Cartons aplatis



Livres, DVD, CD, vinyles



Electroménager, Hifi, informatique



Objets de bricolage et jardinage



Vaisselle et objets de décoration



Ferraille



Lampes et néons



Jeux, jouets, articles de sport



Déchets spécifiques

Plus d'infos sur les déchèteries : symevad.org ou au 03 21 74 35 99

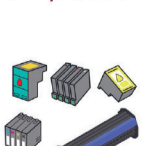
Les lampes et les néons



Les piles et petites batteries



Les cartouches d'impression



Les déchets d'équipements électroniques et électriques



Les textiles, linge et chaussures



Bornes textiles dans la rue ou en déchèterie

Les médicaments



Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)



Pharmacies

Radiographies



Amiante liée



Déchets dangereux

Déchèterie

Déchèterie ou en magasin spécialisé